

Alexandre Carrière (1829-1873)

son évasion du bagne de Cayenne, son retour en France

Nicole VOLTZ-DECOR

La destinée et l'itinéraire des frères Jean et Alexandre Carrière, tous deux protagonistes des événements de Bédarieux qui suivirent le coup d'État du 2 décembre 1851 du prince-président Louis-Napoléon Bonaparte, ont déjà été retracés dans un précédent bulletin de la SAHHCH (Voltz-Decor 2006).

Jean Carrière, l'aîné, fut condamné à vingt ans de travaux forcés à Cayenne (fig. 1) ; il y resta de 1855 à 1864 et donc n'effectua pas la totalité de sa peine car il bénéficia d'une amnistie. Rentré en France, il s'installa à Lodève puis à Bédarieux. Alexandre Carrière, le cadet, écopa de quinze ans de réclusion en enceinte fortifiée. Il partit pour Cayenne en 1853 et s'évada de l'île du Diable (fig. 2), avec d'autres déportés, en 1856 (Voltz-Decor 2006). À partir de cet événement, les Archives nationales d'outre-mer (ANOM), conservées à Aix-en-Provence, restent muettes sur son devenir. Plus tard, nous le retrouvons à Lodève où il fonde une famille en 1861.

Mais aujourd'hui le voile peut se lever sur son évasion grâce à un très heureux hasard. Une surprise que l'Histoire sait nous réserver de trop rares fois. Il enrichit notre connaissance de la vie des déportés qui reste très fragmentaire.

Au cours de l'année 2014, je reçus une grande enveloppe de Suzanne Carrière de Lodève, arrière-petite-fille d'Alexandre Carrière, une cousine éloignée en quelque sorte, puisque mon arrière-

grand-mère paternelle, Marie Durand née Carrière, était la nièce des deux frères déportés politiques. Dans cette enveloppe : le récit de l'évasion de notre ancêtre commun rédigé par l'un des évadés, Davaux, originaire de l'Yonne. Suzanne Carrière en a pris connaissance quand elle a entrepris des recherches généalogiques. Le texte avait été publié sur Internet par le réseau *Facebook* de la commune de Cheny (89) et récupéré par l'ANOM qui l'a ensuite fait connaître à Suzanne Carrière bien après ma venue dans ce centre d'archives...

Ce récit est passionnant, un vrai scénario de film d'aventures où la réalité dépasse la fiction ! Les vingt évadés, malgré leurs malheurs, ont eu la chance... que ceux du deuxième radeau n'ont pas eue.

L'odyssée de leur retour vers la liberté a été écrite par l'un d'entre eux, le déporté politique Davaux, et publiée dans *l'Annuaire historique du département de l'Yonne*, en 1889. Ce texte est reproduit ici dans son intégralité :

LETTRE D'UN DÉPORTÉ POLITIQUE

Nous publions ici la lettre adressée, en 1856, par un de nos compatriotes, déportés à Cayenne, à l'un de ses amis habitant Auxerre. Nous lui avons conservé son cachet original. L'auteur fait dans ces pages le récit de son évasion, le tableau des dangers auxquels il fut exposé, avec ses compagnons de fuite, avant de gagner la terre hollandaise.

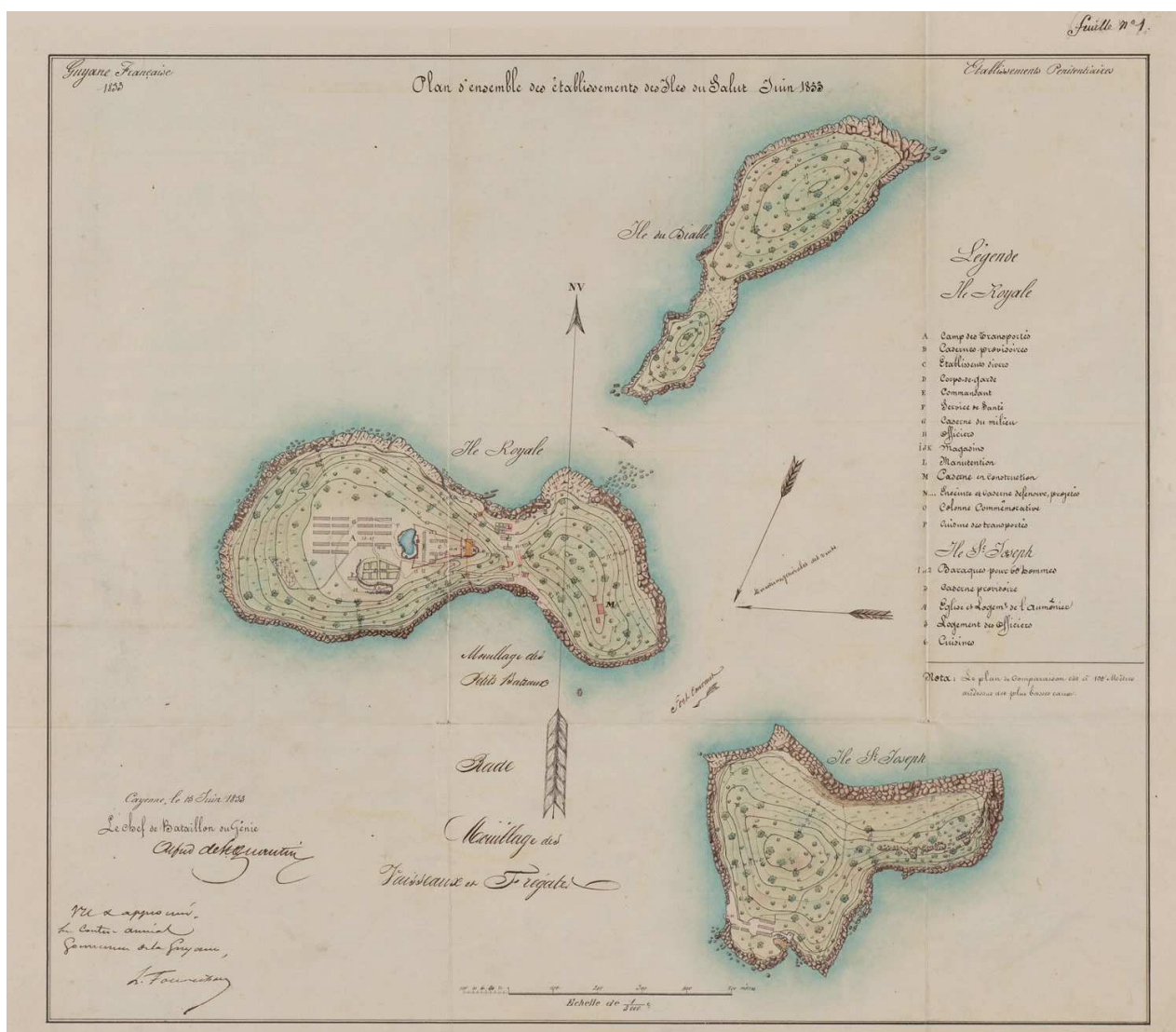


Fig. 1 - Les condamnés à la déportation à Cayenne étaient incarcérés sur les îles du Salut (l'île Royale, l'île Saint-Joseph et l'île du Diable). Plan dressé en 1853 © ANOM.

Paramaribo ou Surinam¹ (colonie ou Guyane hollandaise), 26 septembre 1856.

Monsieur et ami,

Le mois de juillet dernier, je vous écrivis de l'île du Diable le récit horrible de nos souffrances infernales. Je vous fis connaître en peu de mots les mœurs corrompues de nos administrateurs et la férocité cruelle des agents proposés à notre surveillance. Tandis que je déroulais devant vos yeux cette longue chaîne de souffrances, mon imagination, remplie de lugubres fantômes, m'offrait une perspective douloureuse et déchirante.

En effet, en ce moment qui n'eût pas été frappé de stupeur et d'effroi à la vue incessante de cet étendard

mortel déployé sur nous. Chaque jour comptait de nombreuses victimes ; un ennemi redoutable et invisible nous poursuivait sans cesse et nous atteignait de ses flèches meurtrières. La fièvre jaune, maladie endémique à la Guyane, faisait sa lugubre moisson avec une rapidité, une fureur étonnantes. Aussi combien d'hommes sont rayés de la liste des vivants ! Combien y en-a-t-il qui encore se crispent dans les étreintes d'une cruelle agonie ? Quelle effrayante énumération. Aussi, mon ami, je ne veux pas aujourd'hui émousser votre sensibilité en divulguant les terribles ravages que firent subir aux déportés politiques l'inhumanité des hommes et la rigueur du climat.

Aujourd'hui, ma lettre va vous faire connaître quel changement s'est opéré dans ma position, comment et par quel moyen nous avons sorti de la filière étroite qui nous torturait. Je vais, au risque de vous ennuyer,

1. Surinam ou Suriname, les deux orthographes sont possibles, les anglophones privilégient celle de Suriname.



Fig. 2 - L'île du Diable, vers 1904 (fonds de la Société Lumière, Lyon) © Bibliothèque historique de la Ville de Paris.

vous donner des détails circonstanciés sur notre évasion, sur cette entreprise audacieuse et téméraire, et, après les détails d'une pérégrination désespérante, vous dire l'hospitalité que nous reçûmes dans les habitations des planteurs de Surinam et celle que nous recevons actuellement du gouvernement hollandais à Paramaribo, grande et belle ville construite avec symétrie et élégance.

Il faut d'abord vous dire quelle embarcation nous transporta sur la terre étrangère ; un radeau ainsi construit : deux sablières de huit mètres de longueur sur seize centimètres d'équarrissage, destinées pour l'édification d'une case ; deux chevrons de deux mètres soixante centimètres de longueur, emmanchés à tenons dans les sablières, faisaient la largeur ; dans le milieu du deuxième chevron, une mortaise pratiquée pour recevoir une étrave ou plutôt un taille-mer ayant environ deux mètres d'élancement, ajusté à demi-bois sur le premier chevron. Voilà pour l'avant. L'arrière était comme un train de bois de nos pays. Un bastingage d'un mètre de hauteur, tout à l'entour de ce châssis, devait servir pour ramer et nous préserver d'être enlevés par les vagues. Toute la charpente, tous ces bois excessivement lourds et durs ne se portaient pas sur l'eau. Il fallait donc, pour porter vingt hommes, trouver quelque chose d'une nature insubmersible. Devinez ce que nous prîmes ? Je vous donnerais dix ans pour le trouver ; c'est inutile de vous faire chercher

plus longtemps. Et bien ! Nous prîmes environ six mille pieds de maïs et quelques fagots de bois de ricin que nous attachâmes fortement sur les huit chevrons avec de la corde végétale.

Nous fûmes un mois à faire les préparatifs, et il fallut, je vous assure, agir avec une grande circonspection pour ne pas éveiller les soupçons de nos bons administrateurs. Il nous aurait été impossible de réussir, si la surveillance eût été sédentaire dans l'île, mais comme il ne venait de surveillant qu'une fois chaque matin, nous pouvions soustraire à la vue nos préparatifs en les cachant au fur et à mesure, soit dans la terre, soit dans les broussailles.

Enfin le jour solennel arriva, c'était le samedi 13 septembre, après la distribution des vivres, qui se fait pour trois jours et pendant lesquels les surveillants ne viennent point. Le samedi, dis-je, à dix heures du matin, nous rassemblâmes nos matériaux, et à quatre heures du soir, l'œuvre de construction était accomplie ; nous étions prêts à mettre à la voile, mais nous ne pouvions le faire qu'à la faveur de la nuit, car nous aurions été découverts de l'île Royale et poursuivis avant même que nous ayons pu faire quelques (sic) cents mètres.

À sept heures et demie du soir, nous prîmes le large ; la mer était en tourmente, des moutons bondissants couvraient sa surface et annonçaient une nuit orageuse ; l'équinoxe semblait soulever les vagues

jusqu'aux cieux. Tout nous prévoyait un mauvais voyage ; le vent soufflait avec violence. Je vous assure qu'il fallait bien peu tenir à la vie pour s'exposer, sur une semblable embarcation, à la fureur des flots, sur une mer que nous ne connaissions qu'imparfaitement. Avant d'aller plus loin, je dois vous dire que deux radeaux partirent ensemble ; sur le mien, nous étions vingt hommes et sur l'autre quatorze. Nous nous suivîmes toute la nuit, faisant l'un et l'autre des efforts multipliés pour remonter un courant venant du fleuve des Amazones qui se trouve à peu de distance de notre point de départ.

Le lendemain, dimanche matin, nous avions gagné la haute mer ; nous avions perdu la terre de vue ; notre radeau gagnait en vitesse celui de nos camarades, notre voilure étant plus forte et notre radeau monté par des hommes plus exercés et plus déterminés. Nous prenions le vent au plus près, nous courrions toujours au large, lorsque l'autre radeau nous héla et nous fit voir son pavillon de détresse. Nous amenâmes notre voile et nous attendîmes qu'il nous eût atteints. Une traverse de leur radeau était cassée et ils voulaient que nous les prissions à bord du nôtre ; c'eût été de notre part une grande imprudence de permettre l'embarquement, étant déjà beaucoup chargés ; notre perte eût été inévitable. D'ailleurs le mal n'était pas grand et il était réparable ; le sang-froid leur avait manqué, ils s'étaient épouvantés mal à propos. C'était une véritable panique, car après leur avoir fait observer que nous étions beaucoup plus enfoncés dans l'eau qu'eux et leur avoir indiqué le moyen de réparer l'avarie qu'ils nous annonçaient, ils reprirent courage et nous suivirent pendant quelques instants. Toutefois nous ne nous laissâmes pas aborder, comme je vous l'ai dit.

La mer était très mauvaise et le golfe de Sinnamari offrait des difficultés pour le franchir ; il peut avoir quatre lieues de traversée. Nous le passâmes dans la nuit du dimanche au lundi, sans accident, mais fortement remués par les lames. L'autre radeau ne nous suivit pas longtemps, il alla reconnaître la terre, tandis que nous, au contraire, nous allâmes toujours au large pour gagner un courant qui devait nous porter sur la terre hollandaise. Lorsque nous eûmes passé le golfe, nous ne vîmes plus l'autre radeau. Qu'est-il devenu ? Que sont devenus les hommes qui le montaient ? Je l'ignore complètement. Il est probable qu'ils ne se sont pas noyés ; peut-être se sont-ils laissés tomber à la côte pour faire une réparation ; peut-être ont-ils été pris par nos bons gendarmes français. Ce qui a de certain, c'est que depuis le 21 nous sommes à Surinam et qu'eux n'y sont point arrivés ; c'est ce qui nous fait beaucoup de peine.

Nous gagnâmes le courant le lundi matin et toute cette journée nous y voguâmes à pleines voiles. Étant

certain, d'après le chemin que nous avions fait, que nous ne pouvions pas toucher à la terre française la nuit, nous avons présenté le cap à la côte et nous aperçûmes la terre pour la première fois depuis notre départ le mardi matin avant le jour. Alors le vent changea, à notre grand déplaisir ; nous eûmes contre nous vent et marée, de sorte que le flux nous enleva malgré nous dans le fleuve de Maronny, et à onze heures nous échouâmes sur la rive gauche du fleuve, près d'un village indien.

Bien persuadés, d'après les rapports géographiques, que nous étions à l'abri du pouvoir des Français, une vague inquiétude nous animait, surtout depuis l'émigration que fit la peuplade indienne lorsque nous allâmes pour conférer avec eux. Voici ce que nous disions l'un et l'autre : les Indiens sont-ils français ou hollandais ? Ils ont fui à notre arrivée, est-ce pour aller chercher des forces pour s'armer contre nous ? Ou bien encore ont-ils été prévenir au poste de Lamana que nous sommes ici et faciles à prendre. Moi, de mon côté, je disais : il n'y a pas de danger ; quelques autres disaient le contraire. Enfin le doute qui nous obsédait nous fit subir de singulières alternatives et nous fit prendre une détermination qui faillit nous coûter la vie et voici comment : après avoir examiné attentivement la carte et avoir mesuré minutieusement la distance qui nous séparait de Surinam, nous trouvâmes en ligne droite neuf lieues de distance ; mais pour faire ces neuf lieues, il nous eût fallu neuf années, car une forêt impénétrable était entre nous ; nous mesurons la côte et nous trouvons plus de trente lieues ; ce calcul était juste. Ayant du pain pour trois à quatre jours, comptant sur la Providence pour avoir de l'eau, nous décidâmes alors d'abandonner le radeau et de longer la côte à pied, espérant nous soustraire à la poursuite des Indiens, poursuite que notre imagination avait forgée, et, comme de jeunes étourdis, nous marchâmes d'un pas rapide vers le bord du précipice ; une longueur démesurée de chemin s'offrait à nos yeux, chemin ferme et sableux et que nous parcourûmes jusqu'à ce que la mer, par son flux, nous obligeât à nous arrêter et à prendre le repos et la nourriture dont nous avions tant besoin.

Nous avons fait quelques lieues quand la mer s'opposa à notre passage ; nous nous reposâmes en attendant qu'elle se retirât, et ensuite nous reprîmes notre chemin. Mais nous devons bientôt nous arrêter, car au lieu de ce chemin sableux comme auparavant, c'est un banc de vase, puis des palétuviers dont les racines nous enveloppèrent comme un réseau, puis un beau chemin encore, puis des marais fangeux, des bancs de vases encore et toujours des insectes qui nous incommodent par de vives piqures. Un banc de vase s'offre à notre vue, nous le franchissons, mais avec peine ; sortis de ce pas, nous nous glissons en rampant

dans les palétuviers ; ensuite nous arrivons sur un bon chemin ; c'est peut-être, disions-nous, le terme du mauvais. Oh non ! Imprudent, ce n'était pas tout. Lorsque la mer grondait avec fureur, vous avez eu l'audace de rire de sa colère et de narguer son courroux ; vous saviez tout braver, mais vous ne saviez pas prévoir que, sortant de son lit humide, la mer a laissé sa bave épaisse et gluante où vos pas agiles et tremblants iront sonder la profondeur. En effet, au bout d'un chemin praticable se trouvèrent des palétuviers qui couvraient un terrain vaseux. S'introduire à travers les racines de ces arbres aquatiques ne fût que l'affaire d'un moment ; mais ces racines sur lesquelles on comptait pour servir de marchepied étaient pourries et lorsqu'on mettait le pied dessus, c'était comme si on l'eût placé dans le vide. Alors nous voilà pataugeant dans la boue jusqu'au ventre, heureux de pouvoir se rattraper à quelques branches vertes encore.

Le silence de la nuit, le cri des bêtes sauvages, la lueur blafarde de la lune, des hommes se débattant dans un lit de vase et s'appelant les uns les autres pour se retirer de cette horrible fondrière, l'aveu de l'impuissance de chacun, c'eût été pour un spectateur un tableau bien sinistre à contempler. Nous restâmes au moins une heure et demie dans cette position et nous y laissâmes nos vêtements, nos souliers et presque tout notre pain. C'était le mercredi matin, le jour n'avait pas encore paru ; depuis le samedi, nous n'avions point dormi du tout. Malgré moi, le sommeil me gagnait, quoiqu'étant dans la bourbe jusqu'au ventre. Exténué de fatigue, mourant de soif, je désespérais de pouvoir m'échapper ; cependant m'aiguillonnant, rassemblant ce qui me restait d'énergie, je commençais par abandonner un petit paquet contenant quelques effets et des papiers. Je jettai (sic) au loin devant moi un pain dont j'étais porteur et je me mis à liquéfier la vase avec mes mains ; je parvins à me sauver en nageant dans l'épais liquide. Je me croyais bien perdu, et tous mes compagnons eurent le même sort ; nous prîmes deux fois ces fameux bains en rétrogradant ; nous étions faits comme de véritables masques, nous aurions fait peur au diable. Cet endroit se nomme la pointe de Varia. Dernièrement deux de nos co-détenus, qui s'étaient évadés de l'île, périrent misérablement dans ce lieu, un Italien nommé Pianory, le frère de celui qui tira sur votre empereur, et Bochenski, polonais.

Après ce mauvais pas, il fallut prendre une nouvelle décision. Il fut donc convenu qu'on retournerait sur le radeau, qu'on essaierait de le mettre à la mer ou qu'on irait vers les Indiens chercher un guide et qu'on emploierait pour l'obtenir tous les moyens possibles : la douceur, l'insinuation, la force, même jusqu'à la violence. Nous rencontrâmes donc, vers l'endroit que nous avions quitté la veille, notre radeau changé de place par le flux de la marée ; il se trouvait bien placé

pour prendre la mer ; mais les Indiens avaient fait une excursion et nous avaient volé notre voile, la vergue, les amarres, et nous ne pouvions plus compter sur cette planche de salut. Nous allâmes directement sur les cases indiennes, nous fîmes une halte à quelques mètres de là, dans une baraque inhabitée ; nous y trouvâmes de l'eau douce et nous y passâmes la nuit.

Le lendemain matin, comme nous nous disposions à aller chez les Indiens, à l'embouchure du fleuve nous vîmes apparaître plusieurs pirogues et un grand canot chargé d'indiens ; ils prirent terre et vinrent droit à nous, armés de fusils, d'arcs, de sabres, d'aballis et de poignards. Lorsqu'ils furent à une distance respectable, ils s'arrêtèrent, se mirent en rang, leur capitaine en tête, ayant pour marque distinctive de sa supériorité un mauvais pantalon, un vieux chapeau en feutre blanc et une plume de poulet dans chaque oreille. Ils s'avancèrent sur nous, mais par un signe que nous fîmes, ils s'arrêtèrent et nous allâmes parlementer. En arrivant auprès d'eux, je tendis la main au capitaine qui me la serra dans la sienne, nous fit comprendre qu'ils étaient Indiens hollandais et voulaient nous conduire chez le commandant. Il nous présenta un morceau de cassave, et, en échange, nous lui donnâmes une culotte rouge, un miroir et un démêloir. Alors la fusion fut faite ; nous allâmes dans le camp indien, et les sauvages d'hier étaient trop apprivoisés, car ils ne se faisaient point de scrupule de nous voler nos mouchoirs dans nos poches, et cela comme si c'eût été un devoir pour eux. Mais ils sont hospitaliers ; les femmes, les enfants à chaque instant nous apportaient à boire une boisson qu'ils appellent cachéri² (vicou). Ils sont ivrognes jusqu'à l'excès ; avec une bouteille de tafia (rhum), on leur fait faire tout ce que l'on veut. Nous ne l'ignorions pas et nous en avons profité en leur promettant copieuses libations, s'ils voulaient nous conduire le plus tôt possible chez le commandant du Maronny hollandais, ce qu'ils firent.

Les pirogues furent mises à la mer et nous remontâmes le fleuve jusqu'à six lieues de son embouchure, où se trouvait le procureur général de cette colonie hollandaise. Nous arrivâmes à huit heures du soir à cette colonie, où nous fûmes reçus avec cordialité. Elle est habitée par des Wurtembergois³ et par des esclaves nègres ; mais sous un tel maître, l'esclavage n'est qu'un mot ; on ne voit pas paraître dans cet endroit le commandeur, fouet en main, pour fustiger les malheureux nègres ; un accord parfait y règne, la vue du maître est agréable et fait toujours plaisir.

2. Ou cachiri, bière produite à partir de pâte de manioc.

3. L'auteur fait probablement référence aux habitants du Wurtemberg, ancien État situé dans le sud-ouest de l'Allemagne.

Lorsque nous fûmes auprès du propriétaire, il nous dit que chez lui nous étions en sûreté, mais qu'il était fâché de ne pouvoir nous être utile pour hâter notre arrivée à Surinam ; que cependant voyant le courage que nous avions montré, l'abnégation que nous avions faite de notre vie pour conquérir notre liberté, il ferait tout son possible pour nous, quoique son gouvernement lui impose une autre mission et qu'il soit ami de M. Baudin, gouverneur de la Guyane française. En effet, un capitaine de goélette anglaise vint à la colonie de H. Caplair (c'est le nom du bon colon) qui le pria de nous prendre à son bord pour nous mener à Surinam ; il ne le voulut point, alléguant que s'il le faisait, l'entrée du port de Cayenne lui serait interdite ; ensuite, laissant cette crainte de côté, il nous demanda six cents francs pour nous y conduire. Cette somme était au-dessus de nos moyens ; il ne nous fut pas plus possible de la réaliser que de donner un coup de poing dans le ciel. Nous ne pûmes réaliser que celle de 343 francs ; puis à la large hospitalité qu'il nous fit, M. Caplair ajouta 100 francs qu'il offrit à ce capitaine ; ce dernier refusa. Que faire pour vous, nous dit le colon ; j'ai là un grand canot qui est au fond, si parmi vous il y en a qui sachent travailler, je vous le donne et toutes les fournitures nécessaires pour les réparations. Nous acceptâmes avec joie et reconnaissance ; nous tirâmes le canot à terre et, dans la journée du jeudi, nous le mîmes en état de prendre la mer. Nous partîmes le soir de la colonie de Maronny, emportant avec nous le souvenir de la plus touchante hospitalité.

Un procès-verbal constatant notre naufrage, nos qualités et l'expression que nous avions déclaré de nous mettre sous la protection du gouvernement hollandais nous fut délivré ; on nous donna de plus un interprète qui devait engager les Indiens à nous conduire à Surinam et quelques bouteilles de Tafia, puis des vivres pour notre voyage, du pain, de la viande et du riz. Je ne sais si chez les Français on trouverait des mains aussi secourables que celles que nous avons trouvées sur cette terre étrangère ; il m'est permis d'en douter. Nous donnâmes 20 florins (40 francs) et une bouteille de Tafia à un Indien qui nous conduisit à Surinam.

Le vendredi matin à dix heures, à marée pleine, nous partîmes de l'embouchure du fleuve, tenant la mer à grand large rapport aux bancs de vase qui s'étendent au loin, et le lendemain, samedi, nous quittâmes la mer pour entrer dans la rivière de Surinam. Cette rivière a vingt lieues de côtes sur lesquelles il y a de nombreuses et belles habitations. La plus petite et la moins considérable occupe trois ou quatre nègres esclaves ; on y récolte le coton, le manioc, la canne à sucre, etc. ; il y a de belles raffineries, on y distille le résidu des cannes à sucre, ce qui fait d'excellent tafia qui ne se vend que 30 centimes le litre.

Dans chaque habitation où nous descendîmes, nous fûmes reçus avec empressement, et malgré le gouvernement autocratique de ces plantations, nous ne vîmes point surgir un grain de despotisme. Enfin nous arrivâmes le dimanche au soir en rade de Surinam ou Paramaribo (le nom de la colonie est Surinam et celui de la ville Paramaribo ; mais le nom de Surinam a prévalu et l'on donne communément ce dernier à la ville, ce qui fait que pour désigner cet endroit ou pour s'adresser à cette destination, il importe que l'on dise ou que l'on écrive l'un ou l'autre de ces mots).

En arrivant dans cette ville, nous eûmes d'abord à faire avec la police qui nous fit les questions d'usage : d'où venez-vous ? Qui êtes-vous ? Etc., et le toit hospitalier qui nous couvrit et nous couvre encore, c'est la prison, et cela sera jusqu'à ce que le gouvernement hollandais ait acquis la certitude que nous sommes vraiment des déportés pour cause politique. Nous avons cependant la liberté de sortir deux heures par jour dans la ville, mais nous sommes surveillés par la police. Nous recevons une hospitalité parcimonieuse pour la nourriture, à peu près une livre de pain de maïs, du poisson salé et une tasse de café : c'est l'ordinaire de chaque jour. Ainsi il faut le dire, tant pis pour nous et pour le gouvernement hollandais, nous souffrons de la faim, et, sur ce point, le gouvernement profane les lois de l'humanité. Aujourd'hui le procureur général nous fit dire qu'aussitôt que les informations qu'on a prises sur nous auprès du gouverneur de Cayenne seront arrivées, on nous fera partir dans l'endroit où nous désirons aller, que nous serions absolument libres à Paramaribo et que nous recevions tous les habillements. Pour cette dernière chose, ce n'est pas dommage, car nous sommes littéralement nus ; nous avons laissé à la pointe de Varia presque tous nos effets. Ah ! J'oubliais de vous dire, et ceci est très important, que le gouverneur hollandais, pour indemniser son gouvernement des dépenses que nous lui faisons, nous fit proposer de travailler. Comment comprenez-vous l'hospitalité ? Nous refusâmes, alléguant notre impuissance. En effet, nous sommes exténués de fatigue et épuisés par de longues privations ; ensuite, actuellement pour nous remettre, une nourriture rebutante et insuffisante. Comment pourrions-nous le faire ? Aussi, par une lettre collective que nous adressâmes au gouverneur, nous lui avons exprimé le regret que nous avions de ne pouvoir compenser par notre industrie sa généreuse hospitalité ; nous l'avons prié en même temps de faire son possible pour hâter notre départ pour l'Amérique.

En terminant, je vous prierai de bien vouloir compiler ou faire compiler ces détails et les livrer à la publicité. Mon intention est de me fixer à Philadelphie ou à New-York, en attendant que je puisse librement saluer la mère patrie.

Je vous prie, Monsieur et ami, de vouloir être l'interprète de mon amitié auprès de nos amis et compatriotes et de les assurer de mon estime et de ma profonde reconnaissance.

Signé : Davaux.

Voici les noms de ceux qui se sont évadés sur le radeau le 15 septembre 1856 : Paon, Bivors, Paul, Seroude, Dessales, Bijoie, Dime, Attibert, Guérin, Meunier, Joffroy, Montfalcon, Steray, Bordage, Chauvin, Boudin, Salliles, Carrière, Cayet, Davaux, tous bien portants.

Adresse :

France. Auxerre. Yonne.

Monsieur Coulon Vincent, propriétaire,

Quartier de la Marine, port Saint Nicolas.

Voie anglaise.



Fig. 3 - De Bédarieux au bagne de Cayenne puis du Suriname à Lodève. Itinéraire d'Alexandre Carrière (1829-1873), un Bédaricien déporté © carte de S. Chossenot.

RETOUR EN FRANCE

Libres, ces vingt déportés politiques l'étaient bien sur le continent américain, hors de la Guyane française mais, pour autant, ils étaient toujours proscrits sur le sol de leur mère patrie tant que l'empereur Napoléon III serait au pouvoir. Or ce dernier n'était qu'au début de son règne (1852-1870) !

Suzanne Carrière, arrière-petite-fille d'Alexandre, nous rapporte ainsi que son aïeul « a eu la chance de partir sur un bateau anglais. Il est resté un certain temps à Londres où il a été reçu par des citoyens anglais. Ensuite il est parti à Barcelone où il avait des contacts par son travail de tanneur et enfin il est rentré en France » quand il a su qu'il était amnistié en 1859 et que la situation politique s'était calmée (fig. 3).

Installé à Lodève, il exerce le métier de corroyeur⁴ ; il se marie avec Eulalie David le 24 août 1861. Ses opinions républicaines sont toujours aussi solides puisqu'il est élu conseiller municipal. Il avait, comme son frère Benoît et tous ceux qui avaient lutté et souffert avec lui, espéré une République sociale et fraternelle basée sur le suffrage universel. Il meurt à l'âge de 44 ans, en 1873. À cette date, Napoléon III a abdiqué, de profonds changements modifient la situation politique et sociale : défaite de la France devant la Prusse, instauration de la troisième République etc.

En conclusion, c'est donc un concours de circonstances exceptionnelles qui ont permis de connaître l'évasion des vingt déportés déterminés à retrouver leur liberté coûte que coûte, à échapper à l'enfer d'un séjour sous un climat équatorial aussi malsain ; l'un des rescapés a eu l'idée d'en faire le récit, avec le talent et le sens du détail auxquels nous sommes tous sensibles. À cette occasion, je renouvelle à Suzanne Carrière tous mes remerciements pour nous avoir transmis ce précieux récit.

Nicole Voltz-Decor
n.voltz@sfr.fr

4. Artisan spécialisé dans la préparation et le traitement des peaux pour les transformer en cuir.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Voltz-Decor 2003 : Nicole Voltz-Decor, « Alexandre Carrière, un Bédaricien au bagne de Cayenne », *Bulletin de la SAHHCH*, 26, 2003, p. 101-108.

Voltz-Decor 2006 : Nicole Voltz-Decor, « De Bédarieux à Cayenne, pour beaucoup un voyage sans retour », *Bulletin de la SAHHCH*, 29, 2006, p. 51-58.